

Fiche Action N°9	Gérer et protéger les tourbières		Priorité : ***
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Augmenter les surfaces et la fonctionnalité d'une mosaïque d'habitats		
Habitats et espèces concernées	Espèces concernées		Habitats concernés
	<u>Directive Habitats, annexe II :</u> Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> ) Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> ) Vison d'Europe ( <i>Mustela lutreola</i> ) Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> ) Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercurial</i> ) Vertigo de des moulins ( <i>Vertigo moulinsiana</i> ) Gomphe de Graslin ( <i>Gomphus graslinii</i> )  <u>Directive Oiseaux, annexe I :</u> Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) Héron bihoreau ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) Martin pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )		<u>Directive Habitats, annexe I :</u> Bas marais calcaires à Marisque (7210) Bas marais alcalins (7230)
Localisation et superficie concernées	Tourbières alcalines sur le site : tourbières de Prin Deyrançon, des Grandes Pointes à Cramchaban et du Bourdet-Amuré. Zones tourbeuses des marais mouillés (Vallée du Curée, marais du Vanneau, Grève sur le mignon, le Mazeau, etc.).		
Constats et Justification	<p>Les tourbières se situent à l'est du Marais poitevin dans les marais mouillés. Issues de l'accumulation et la décomposition des matières organiques de la zone humide, certaines correspondent actuellement à d'anciens sites d'extraction de la tourbe comme combustible pour le chauffage. Elles présentent un grand intérêt biologique notamment pour les lépidoptères (Cuivré des marais, ...) et les odonates (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, ...). Elles sont cependant menacées par l'assèchement des parcelles (abaissement des nappes phréatiques) ou encore par le comblement ou l'aménagement des parcelles à d'autres fins. La gestion hydraulique du XXème siècle a engendré une minéralisation de la tourbe sur certains endroits qui méritent d'être suivis. Par ailleurs d'autres secteurs tourbeux mériteraient d'être étudiés et pourraient être assimilés à des marais para-tourbeux : sur les communes du Mazeau le Vanneau et la vallée du Curé, particulièrement.</p> <p>A noter la présence, hors du site Natura 2000, d'une tourbière acidiphile à Droséra à feuilles rondes dans le bocage de Saint Vincent-sur-Graon.</p> <p>L'ensemble des suivis, actuellement menés ou prévus dans les prochaines années, sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel, en partenariat avec les acteurs du territoire. Les principaux travaux peuvent être intégrés au CT eau et la préservation des tourbières est aussi à intégrer dans les PCAET des communautés de communes.</p>		
Objectifs de l'action	Préserver les tourbières et atteindre le bon état écologique de ces milieux sur l'ensemble du territoire		
	Les mesures	Descriptif de l'action	

Modalités d'intervention	1	Suivi et acquisition des connaissances	Intégré à l'OPN, réaliser des suivis, en lien avec les partenaires, sur : 1. La typologie : Préciser la répartition des tourbières et des zones paratourbeuse (marais du Mazeau, le Vanneau, la vallée du Curé, etc., et caractériser leur état de conservation (analyse de sol, conditions hydriques, végétation, etc.). 2. La cartographie des habitats. 3. La fonctionnalité de l'habitat : études hydrauliques locales afin de mieux comprendre le fonctionnement des masses d'eau superficielles des tourbières pour orienter les actions de gestion de l'eau. 4. Le suivi des espèces caractéristiques.  Coordonner et partager les connaissances en restituant les résultats auprès de l'ensemble des acteurs concernés (publications, présentations, réunions, ...).		
	2	Gérer les habitats tourbeux	En fonction des objectifs de gestion mettre en œuvre différentes actions : - Élaborer un plan simple de gestion par site, - Engager un suivi des niveaux d'eau et une gestion permettant le maintien de l'hydromorphie des milieux tourbeux. Ceci peut, en fonction de la surface nécessiter des travaux hydrauliques (pose de micro ouvrage, etc.) et des mesures spécifiques de gestion de l'eau (règlement, protocole, etc., - Entretien par pâturage, fauche ou débroussaillage mécanique ou manuel des ligneux selon le taux d'embroussaillage - Garder des secteurs en évolution libre, sans intervention		
	3	Restaurer les habitats tourbeux	En fonction des objectifs de gestion (intervention / évolution libre), engager travaux de restauration sur les espaces tourbeux dégradés : - Réalisation d'un diagnostic en amont des travaux de restauration (taux d'embroussaillage, localisation des travaux, mode et fréquence d'intervention), - Réaliser des travaux de restauration de milieux (débroussaillage, étrepage localisé, exportation des déchets de ligneux, rétablir le fonctionnement hydraulique, pose de micro-ouvrages, etc). Ces opérations doivent s'accompagner de protocoles de gestion de l'eau.		
	4	Protéger les tourbières	Poursuivre les opérations d'acquisition foncière de tourbières : en lien avec la stratégie d'acquisition foncière et en s'appuyant sur une cartographie des secteurs à enjeux, Mettre en place des mesures de protection adaptées réglementaire et travailler avec les propriétaires pour améliorer la protection et encadrer la gestion (convention, etc.),		
Outils de réalisation	Stratégie d'acquisition foncière, Contrats territoriaux, protocoles de gestion hydraulique, Documents d'urbanisme, Contrats et chartes Natura 2000				
Acteurs concernés	Conservatoires d'Espaces Naturels, Associations de protection de la nature, Collectivités, Etablissement Public du Marais Poitevin, PNR Marais poitevin, Chambres d'agricultures, Agriculteurs, gestionnaires hydrauliques, communes, Université, etc.				
Fiches actions associées	- Fiche N°6 : Gérer la quantité d'eau et la ressource en eau en lien avec les espèces et les habitats - Fiche N°25 : S'appuyer sur la maîtrise foncière pour préserver la biodiversité - Fiche N°26 : Animer un observatoire des espèces et des habitats - Fiche N°29 : Mettre en œuvre un dispositif de sensibilisation				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X

Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces de tourbières gérées ou restaurées</li> <li>- Réalisation de suivis d'espèces et d'habitats</li> <li>- Réalisation de suivis des niveaux d'eau</li> </ul>
Coût estimatif	Animation : 3 000 €/an Prestation : 40 000 euros / an
Coût Total	43 000 € / an
Financements mobilisables	Europe, Etat, Agence de l'eau, EPCI